

PRESENTS: Mmes GUITOU, NICKERT, FRAYSSE, MASSAUD
Mrs BERNARD, BLADIER, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, MARIAGE, ROULLAND
ABSENTS (excusés): Mr DELVERT et Mr PORTAL

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Inscription prioritaire au budget « achat camion ».
- Inscription prioritaire au budget « Réfection toiture grange Massaud ».

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le maire explique que cette séance comportant deux seuls points à l'ordre du jour était nécessaire et urgente, afin de pouvoir effectuer des règlements avant le vote des budgets fin mars.

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Inscription prioritaire au budget « achat camion ».

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de racheter un camion pour les agents techniques, suite au cambriolage du mois d'août dernier. Il précise qu'avec son adjoint, ils ont étudié plusieurs offres, et qu'une annonce semble très intéressante. Il propose d'acquérir un camion de marque IVECO C12 polybenne d'occasion, année 2006, 83707kms, distribution neuve, garantie de 12 mois, rehausses paysagiste, pour un montant de 21 800€.

Il convient donc de créer l'opération n°103 « Achat camion » et de prévoir des crédits afin de pouvoir régler la facture. Pour cela, le Conseil Municipal s'engage à porter, au budget primitif 2013, cette dépense au compte n°21571 opération n°103 du programme d'investissement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire cette somme au budget primitif 2013 en investissement.

Inscription prioritaire au budget « Réfection toiture grange Massaud ».

Monsieur Le Maire informe qu'il est absolument nécessaire de restaurer la toiture de la grange Massaud qui deviendra « Grange des Associations ». Il présente plusieurs devis et propose de retenir l'entreprise SAS JACQ & FILS pour un montant de 17940€ TTC. Cette entreprise locale peut effectuer ces travaux rapidement, et avant le vote du budget. Il convient donc de créer l'opération n°104 « Restauration Grange des Associations » et de prévoir des crédits afin de pouvoir régler la facture correspondante.

Pour cela, le Conseil Municipal s'engage à porter, au budget primitif 2013, cette dépense au compte n°2138 opération n°104 en d'investissement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire cette somme au budget primitif 2013 en investissement.

Fin de séance à 21h15.